

Relations conventionnelles et Organisation des Soins

Commission paritaire locale des Médecins libéraux

Notre référence RCOS SL/bh 111.2021

Bordeaux, le Avril 2021

Objet **Campagne d'information sur les gliflozines**

Docteur,

La prise en charge du diabète de type 2 de l'adulte repose avant tout sur la modification du régime alimentaire et la pratique d'une activité physique régulière.

Lorsque ces mesures sont insuffisantes, la prescription, en supplément, de médicaments hypoglycémifiants devient nécessaire.

La metformine occupe la place centrale, tant en initiation que lors des intensifications de traitement.

Depuis avril 2020, un antidiabétique par voie orale appartenant à une nouvelle classe thérapeutique, les gliflozines, est disponible en France.

La dapagliflozine est inscrite sur la liste des médicaments remboursables dans certaines indications limitatives.

Dans le cadre du diabète de type 2, pour les deux spécialités commercialisées FORXIGA® et XIGDUO®:

- les modalités de prescription sont restreintes : prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes en endocrinologie, diabète et maladies métaboliques et ou en médecine interne (en plus, cardiologie et nutrition pour FORXIGA®),
- le périmètre de remboursement est limitatif (Indications Thérapeutiques Remboursables limitatives),
- des précautions sont nécessaires à l'instauration du traitement,
- l'information du patient est primordiale,
- une surveillance attentive au cours du traitement doit être mise en œuvre : nouvelle classe thérapeutique, description d'effets indésirables atypiques par rapport aux autres médicaments du diabète.

Une campagne de mailing sur ce thème est menée auprès des médecins libéraux de la région Nouvelle Aquitaine.

Elle a pour but de rappeler :

- les conditions de prescription,
- les précautions d'emploi,
- la place dans la stratégie de prise en charge :
 - pas en monothérapie,
 - traitement de 2^{ème} ou 3^{ème} ligne : après échec des mesures hygiéno-diététiques et de la mise en place d'une monothérapie et toujours en association avec la metformine (ou en cas d'intolérance à la metformine avec un sulfamide hypoglycémiant),
- le périmètre de remboursement,
- la surveillance,
- les effets indésirables atypiques : infection génitale, risque d'amputation, risque d'acidocétose en l'absence d'hyperglycémie, gangrène de Fournier (fasciite nécrosante du périnée),

Depuis le 19 mars 2021, une autre gliflozine vient d'être admise au remboursement : l'empagliflozine (JARDIANCE® et SYNJARDY®), avec les mêmes conditions restrictives que la dapagliflozine.

Cette action est couplée à une campagne de mailing concomitante auprès des pharmaciens d'officine.

Vous remerciant pour toute l'attention portée à ce courrier et sachant pouvoir compter sur votre engagement, je vous prie de croire, Docteur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Directeur délégué,
Jérôme PASCAUD



Docteur Alice COUMES
Médecin Conseil Chef de Service,
Responsable de l'ELSM de Bordeaux

PJ : Mémo